

CARREFOUR CULTUREL CONGRES 2021

Date : 27 novembre 2021

Heure : 9h30-11h

Lieu : Dammarie-les-Lys

Destinataires : Commissions culturelles, associations FSCF

Présents	<p><u>Vice-président en charge des activités culturelles</u> : Pascal FONTENEAU</p> <p><u>Commissions nationales</u> : Karen HUGUEN, Ophélie PONTET (Danses) Yannick LÉBOUCHER (Musiques), Monique ROUGE, Christophe ROUGIER (Pratiques artistiques et culturelles)</p> <p><u>Chargée de projets culturels</u> : Hélène BORDEYNE</p>
----------	--

1 INTRODUCTION

Lors du carrefour, quelques statistiques ont été présentées sur chaque commission nationale, ainsi que leurs membres, leur organisation et leurs projets passés. Toutes ces informations se trouvent dans le Powerpoint joint. Ce compte-rendu fait état des discussions complémentaires à cette présentation.

Par ailleurs, pour ce carrefour, deux questions ont été posées à chaque commission : **Quelles sont les priorités de la commission pour le travail en coordination culturelle ? Quelles missions pour les référents culture ?**

2 COMMISSION NATIONALE DANSES

2.1 ECHANGES

Suite à la présentation de la commission nationale Danses et notamment de la Visio Nationale Danse qui s'est tenue en mai 2021, une association de country pointe le fait qu'elle ne reçoit jamais les informations par le comité départemental (qui, peut-être ne réalise pas que l'association est bien concernée par la pratique de la danse). La commission rappelle que cette nouvelle mandature est d'autant plus marquée par le parti pris de s'ouvrir à toutes les danses, et non plus seulement les danses les plus « classiques ».

Régis DELAUNAY, référent culture Ille-et-Vilaine informe la commission qu'une association constituée de 200 danseurs s'est créée dans son département.

Le sujet des droits d'auteur est soulevé. Un participant rappelle qu'un protocole a été signé entre la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et la FSCF afin de faire bénéficier les associations de tarifs avantageux pour l'organisation de manifestations. Attention, il semblerait que les tarifs d'un tel forfait puissent être variables d'une région à l'autre.

⇒ Il est nécessaire de vérifier les tenants et aboutissants d'un tel protocole. Une attention particulière doit être portée à ce sujet à l'avenir.

De même pour le théâtre, il serait intéressant de passer un accord avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD).

Lorsque la situation sera éclaircie, il serait bon d'informer tous les responsables de commission et au besoin, d'organiser un webinaire sur le sujet.

Commentaire : Hélène Bordeyne :

Voici les informations disponibles sur le site FSCF : [SACEM, SPRE, SACD ... Quelle démarche suivre ? | FSCF](#)

2.2 QUELLES PRIORITES EN COORDINATION CULTURELLE ?

La commission fait le constat qu'il est difficile de faire descendre des informations et des projets dans les territoires.

Aussi, pour la commission nationale danses, il serait pertinent de dégager des pistes et des axes de travail communs pour construire ensemble en coordination et communiquer au mieux vers les associations.

Il existe un réel besoin de connaître les associations : qui sont-elles ? Que font-elles ? Quels sont leurs besoins ? C'est pourquoi la mission de recensement que Pascal FONTENEAU a donnée aux référents culture est si importante.

3 COMMISSION NATIONALE MUSIQUES

3.1 ECHANGES

La commission souligne le fait que les associations ont joué le jeu de la solidarité en continuant à prendre des licences durant la saison Covid, opérant une faible baisse de licences.

Il est également précisé qu'avec Adagio, le nouveau logiciel de licences, seules 3 catégories de musique existeraient (au lieu de la dizaine existante sur Lolita) : Orchestre batterie-fanfare, orchestre d'harmonie et musique de rue.

Commentaire – HÉLÈNE BORDEYNE :

Après vérification sur Adagio, à ce jour, nous pouvons toujours différencier 7 catégories de musique différentes.

Mélanie BERTHAUX, agent de développement en Nouvelle-Aquitaine, intervient pour témoigner sur la mutualisation des moyens qui peut exister entre associations culturelles : à titre d'exemple, elle cite une association de musique qui fait intervenir un comédien sur ses

stages. Elle propose également d'organiser des interventions culturelles lors des stages BAFA APPRO.

3.2 QUELLES PRIORITES EN COORDINATION CULTURELLE ?

Une première problématique à travailler en coordination concerne la formation : il a été constaté par différentes commissions que le modèle de formation (basé sur le modèle sportif) n'était pas ou peu adapté aux réalités du secteur culturel. Dès lors, il pourrait être intéressant de travailler à construire un programme de formation commun avec des thématiques partagées. Ce « référentiel » serait également un argument de poids pour valoriser la fédération auprès du ministère de la Culture.

Par ailleurs, dans l'esprit de reconquête de cette saison 2021-2022, la mission des référents culture est essentielle. De nombreuses associations existent mais n'ont pas connaissance des propositions des commissions et de la convivialité des rassemblements FSCF. Il est donc primordial que les référents culture puissent recenser ces associations non fédérées.

Il est également important de faire connaître les dispositifs de financement (budget d'investissement mais également de fonctionnement) qui existent pour les associations : FDVA, FEIACA. Pascal FONTENEAU précise que des webinaires seront mis en place sur ces sujets.

Commentaire – Hélène BORDEYNE :

Le webinaire sur le FEIACA aura lieu mercredi 12 janvier. Une actualité sur le FDVA a été publiée et relayée récemment dans l'infolettre : [FDVA : Lancement de la campagne 2022 | FSCF](#).

4 COMMISSION NATIONALE PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

4.1 ECHANGES

Deux constats :

- De nombreux ateliers créatifs ne sont pas répertoriés.
- Les associations ont la fâcheuse tendance de ne prendre que quelques licences pour la structure (6 pour 200 par exemple)
 - ⇒ Il existe donc un important vivier de licences (notamment en cirque et en théâtre).

4.2 QUELLES PRIORITES EN COORDINATION CULTURELLE ?

Pour la commission des pratiques artistiques et culturelles, trois priorités se dégagent pour la coordination :

- En premier lieu, connaître le terrain associatif
- Faire une proposition qui travaille sur les trois commissions

- Travailler à une possibilité de mise en lien entre les commissions et les référents culture (obstacle du RGPD).

Pascal FONTENEAU
Vice-président en charge
des activités artistiques et culturelles